



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2021-068

PUBLIÉ LE 16 FÉVRIER 2021

# Sommaire

## Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-02-12-003 - Arrêté DOS-SDES-AUT-N°2021-11 autorisant le centre NUTRINVEST, situé au sein de l'Institut Pasteur de Lille, en qualité de lieu de recherche impliquant la personne humaine (2 pages)	Page 4
R32-2021-02-12-001 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-14 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de BOULOGNE-SUR-MER (Pas-de-Calais) (3 pages)	Page 7
R32-2021-02-12-002 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-17 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Établissement public de santé mentale de la Somme (3 pages)	Page 11
R32-2021-02-11-001 - Arrêté n° 2021-015 SDSDU modifiant l'arrêté n°2016-017 SDSDU du 19 Juillet 2016 modifié fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France (11 pages)	Page 15
R32-2021-02-11-002 - Arrêté n° 2021-016 SDSDU modifiant l'arrêté n°2016-019 SDSDU du 6 septembre 2016 modifié fixant la composition nominative des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France (21 pages)	Page 27
R32-2021-02-15-001 - Complément d'information de l'ARS Hauts-de-France sur les renouvellements tacites d'autorisation Conformément à l'article L.6122-10, dans son alinéa 2, et à l'article R.6122-41 du Code de Santé Publique, les dossiers d'évaluation transmis par les établissements de santé au fin de renouvellement tacite d'autorisations arrivant à échéance ont été examinés par l'ARS. (2 pages)	Page 49
R32-2021-02-06-101 - décision tarifaire modificative du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD Vallée de la Luce de Caix (3 pages)	Page 52
R32-2021-02-06-100 - décision tarifaire modificative portant modification du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD de Bray sur Somme (3 pages)	Page 56
R32-2021-02-06-107 - décision tarifaire modificative portant modification du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD firmin dieu à Villers Bretonneux (3 pages)	Page 60
R32-2021-02-06-108 - décision tarifaire modificative portant modification du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD florentine Carnoy à WARLOY BAILLON (3 pages)	Page 64
R32-2021-02-06-102 - décision tarifaire modificative portant modification du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD Hippolyte Noiret de Fouilloy (3 pages)	Page 68
R32-2021-02-06-104 - décision tarifaire modificative portant modification du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD la clé des champs à MOREUIL (3 pages)	Page 72
R32-2021-02-06-105 - décision tarifaire modificative portant modification du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD le parc à Nesle (3 pages)	Page 76
R32-2021-02-06-103 - décision tarifaire modificative portant modification du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD Odette calfy à LONGUEAU (3 pages)	Page 80

R32-2021-02-06-106 - décision tarifaire modificative portant modification du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD St Fursy à Péronne (3 pages)	Page 84
R32-2021-02-06-099 - décision tarifaire modificative portant modification du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD Ste Radegonde à Athies (3 pages)	Page 88
R32-2021-02-06-098 - décision tarifaire modificative portant modification du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD VAL D'ANCRE à ALBERT (3 pages)	Page 92

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-02-12-003

Arrêté DOS-SDES-AUT-N°2021-11 autorisant le centre  
NUTRINVEST, situé au sein de l'Institut Pasteur de Lille,  
en qualité de lieu de recherche impliquant la personne  
humaine

**ARRETE**

**DOS-SDES-AUT-N°2021-11**

**AUTORISANT LE CENTRE NUTRINVEST, SITUÉ AU SEIN DE L'INSTITUT PASTEUR DE LILLE, EN QUALITÉ DE LIEU DE  
RECHERCHE IMPLIQUANT LA PERSONNE HUMAINE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique (CSP) et notamment ses articles L.1121-1, L.1121-4, L1121-13, L1121-17, L5311-1, et R.1121-1 à R.1121-16 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2009 fixant les conditions mentionnées à l'article R.1121-11 devant figurer dans la demande d'autorisation des lieux de recherches impliquant la personne humaine, prévues à l'article L.1121-13 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2010 modifié fixant les conditions d'aménagement, d'équipement, d'entretien et de fonctionnement ainsi que les qualifications nécessaires du personnel intervenant dans les lieux de recherches impliquant la personne humaine devant faire l'objet d'une autorisation selon l'article L.1121-13 du code de la santé publique ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France du 17 décembre 2020 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la demande présentée par le directeur général de l'Institut Pasteur de Lille, le 12 octobre 2020, en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer des recherches impliquant la personne humaine dans le centre NUTRINVEST, sur le site de l'Institut Pasteur de Lille ;

Considérant que le projet satisfait aux conditions d'aménagement, d'équipements, de fonctionnement et d'entretien, ainsi qu'aux conditions relatives aux qualifications du personnel ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** – Le Centre NUTRINVEST, situé au sein de l'Institut Pasteur, 1 rue du Pr Calmette à Lille (59), est autorisé en qualité de lieu de recherche impliquant la personne humaine, pour des recherches sur volontaires majeurs et mineurs, sains ou présentant une pathologie, dans les domaines :

- Recherches en vue du développement des connaissances biologiques ou médicales, sur des produits alimentaires, des compléments alimentaires, des produits infantiles et d'allaitement, des dispositifs médicaux

Responsable : Pr Xavier NASSIF

**Article 2** – Conformément à l'article R.1121-13 du CSP, cette autorisation est délivrée pour une durée de **sept ans** à compter de la notification du présent arrêté. Conformément à l'article R.1121-14 du CSP, toute modification relative aux éléments énumérés à l'article R.1121-12 du CSP devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.

**Article 3** - Conformément à l'article R.1121-15 du CSP, l'autorisation peut être retirée ou suspendue si les conditions d'aménagement, d'équipement, d'hygiène, d'entretien ou de fonctionnement ne sont plus adaptées à la nature des recherches ou compatibles avec les impératifs de sécurité des personnes qui s'y prêtent, après que le titulaire de l'autorisation a été mis à même de présenter ses observations.

**Article 4** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, par toute personne ayant un intérêt à agir. Ce recours ne constitue pas un recours préalable au recours contentieux qui peut être formé dans le même délai auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 5** - Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **12 FEV. 2021**

Pour le Directeur Général et par délégation,

Le responsable du service  
Planification, Autorisation, Contractualisation  
des établissements de santé

Guillaume BLANCO

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-02-12-001

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-14 modifiant la  
composition nominative du conseil de surveillance du  
centre hospitalier de BOULOGNE-SUR-MER  
(Pas-de-Calais)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2021-14**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER DE BOULOGNE-SUR-MER (PAS-DE-CALAIS)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**  
**CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-136 du 08 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision en date du 17 décembre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Boulonnais en date du 05 novembre 2020 ;

Considérant la désignation de Monsieur Jean-Claude ETIENNE en qualité de représentant de la communauté d'agglomération du Boulonnais au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer ;

Considérant la candidature de Monsieur Lionel JOURDON en qualité de personnalité qualifiée au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer ;

Considérant la candidature de Monsieur François FALLOUEY (au titre de l'association « Vaincre la mucoviscidose »), en qualité de représentant des usagers au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

## ARRETE

### Article 1er :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer est celle fixée en annexe 1.

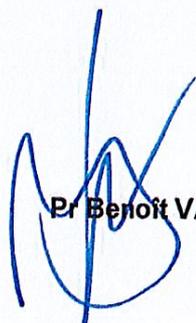
### Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### Article 3 :

Le Directeur de l'offre de Soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 12 FEV. 2021

  
Pr Benoît VALLET

**COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

**1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales**

- Monsieur Frédéric CUVILLIER, maire de Boulogne-sur-Mer, et Madame Hélène WASSELIN, représentante de la commune de Boulogne-sur-Mer ;
- Monsieur Raphaël JULES et Monsieur Jean-Claude ETIENNE, représentants de la communauté d'agglomération du Boulonnais ;
- Madame Mireille HINGREZ-CEREDA, représentant le président du conseil départemental du Pas-de-Calais.

**2°/ en qualité de représentant du personnel**

- Monsieur le Docteur Henry POITREY et Monsieur le Docteur Jérôme SICOT, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Philippe DEVOT, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Laurent WARGNIER et Monsieur Samuel LANGUE, représentants désignés par les organisations syndicales.

**3°/ en qualité de personnalité qualifiée**

- Monsieur Lionel JOURDON, personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France, et un autre membre en attente de désignation ;
- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Serge VANHOUTTE (Union départementale des associations familiales du Pas-de-Calais) et Monsieur François FALLOUEY (Association « Vaincre la mucoviscidose »), représentants des usagers désignés par le Préfet du Pas-de-Calais.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-02-12-002

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-17 modifiant la  
composition nominative du conseil de surveillance de  
l'Établissement public de santé mentale de la Somme

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2021-17**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE**  
**L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE LA SOMME**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**  
**CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-108 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de la Somme ;

Vu la décision en date du 17 décembre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun pour ce qui le concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par Madame la Préfète du département de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu l'extrait du procès-verbal de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques de l'établissement public de santé mentale de la Somme en date du 17 décembre 2020 ;

Considérant la désignation de Monsieur Cédric DESCAMPS en qualité de représentant de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au sein du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de la Somme ;

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de la Somme est celle fixée en annexe 1.

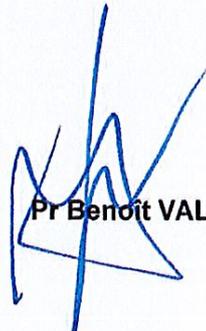
### **Article 2** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur de l'établissement public de santé mentale de la Somme sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 12 FEV. 2021



Pr Benoit VALLET

## **ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2021-17)**

### **COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

**1° en qualité de représentants des collectivités territoriales**

- Madame Anne PINON, maire de la commune siège de l'établissement principal,
- Madame Raïfah MAKDASSI et de Madame Valérie DEVAUX, représentantes de la communauté d'agglomération Amiens Métropole,
- Madame Isabelle DE WAZIERS et Madame France FONGUEUSE, représentantes du conseil départemental de la Somme.

**2° en qualité de représentants du personnel**

- Monsieur le Docteur Mircea BLAJIN et Madame le Docteur Sophie DUPEYRON, représentants de la commission médicale d'établissement,
- Monsieur Cédric DESCAMPS, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Madame Chrystèle LECLERCQ et Monsieur Emmanuel FRANÇOIS, représentants désignés par les organisations syndicales.

**3° en qualité de personnalités qualifiées**

- Monsieur Patrick KERROS et Monsieur Emmanuel DUCLERCQ, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Madame Mélanie BIDARD, personnalité qualifiée désignée par le Préfet de la Somme,
- Madame Anne SALMON (union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques de la Somme) et Monsieur Abdelhalim MEDJAMIA (union départementale des associations familiales de la Somme), représentants des usagers désignés par le Préfet de la Somme.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-02-11-001

Arrêté n° 2021-015 SDSDU modifiant l'arrêté n°2016-017  
SDSDU du 19 Juillet 2016 modifié fixant la composition  
nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de  
l'Autonomie  
des Hauts-de-France

**Arrêté n° 2021-015 SDSDU modifiant l'arrêté n°2016-017 SDSDU du 19 Juillet 2016 modifié fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**  
**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1432-4 et D.1432-28 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et notamment son article 14 ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie n° 2016-017 SDSDU du 19 juillet 2016 fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Nord-Pas-de-Calais Picardie ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie n° 2016-018 SDSDU du 19 août 2016 modifiant l'arrêté n°2016-017 SDSDU du 19 juillet 2016 fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Nord-Pas-de-Calais Picardie ;

Vu les arrêtés de l'ARS Hauts-de-France n° 2016-020 SDSDU, n° 2017-012 SDSDU, n°2017-030 SDSDU, n°2017-036 SDSDU, n° 2018-001 SDSDU, n° 2018-012 SDSDU, n° 2018-016 SDSDU, n° 2018-031 SDSDU, n° 2019-001 SDSDU, n° 2019-009 SDSDU, n° 2019-014 SDSDU, n° 2019-024 SDSDU, n° 2019-034 SDSDU, n° 2019-039 SDSDU, n° 2019-048 SDSDU, n° 2020-001 SDSDU, n° 2020-009 SDSDU, n° 2020-011 SDSDU, n° 2020-013 SDSDU, n° 2020-027 SDSDU, n° 2020-031 SDSDU et n° 2021-001 SDSDU, respectivement des 30 décembre 2016, 3 mars 2017, 23 mai 2017, 23 août 2017, 12 janvier 2018, 16 mai 2018, 22 juin 2018, 13 novembre 2018, 24 janvier 2019, 8 février 2019, 12 mars 2019, 18 avril 2019, 6 juin 2019, 10 septembre 2019, 3 décembre 2019, 24 janvier 2020, 2 mars 2020, 14 mai 2020, 23 juin 2020, 1<sup>er</sup> septembre 2020, 9 octobre 2020 et 4 janvier 2021, modifiant l'arrêté n°2016-017 SDSDU du 19 juillet 2016 fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Nord-Pas-de-Calais Picardie ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 17 décembre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article D.1432-28 susvisé et sur propositions des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévues aux articles D.1432-28 et D.1432-29 du code de la santé publique ;

## ARRETE

**Article 1** – L'article 1 de l'arrêté n°2016-017 du directeur général de l'ARS modifié susvisé est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021, conformément à l'article 14 du décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 :

- **au collège 1 : Représentants des collectivités territoriales**

**a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France**

Christian VANNOBEL, membre suppléant de Monique RYO, est supprimé de la composition de cette instance.

**d) au titre des représentants des communes**

*Sur désignation de l'Association des Maires de France (AMF) :*

André PAU, Maire d'Hallennes-lez-Haubourdin, membre titulaire ou sa suppléante Christelle ROUSSEAU, Maire de Villebray, ou son suppléant en cours de désignation.

Cécile BOURDON, Adjointe au Maire de Lens, membre titulaire ou son suppléant Jean-Claude RENAUX, Maire de Camon, ou son suppléant en cours de désignation.

M. Dominique CORDIER, Maire de Bresles, membre titulaire ou son suppléant Christian VANNOBEL, Maire de Sissonne, ou son suppléant en cours de désignation.

- **au collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

Bénédicte LECLERCQ, membre suppléant de Christian HILAIRE, est supprimée de la composition de cette instance.

- **au collège 6 : acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

**c) au titre des représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile**

*Sur désignation du Président du Conseil Départemental du Nord :*

Alexandra WIEREZ, Directrice par intérim de la Direction Enfance, Famille, Jeunesse, membre titulaire en remplacement de Patricia DELORME.

- **au collège 7 : offreurs des services de santé**

**a) au titre des représentants des établissements publics de santé**

Hélène VAAST, membre suppléant du Docteur Ziad KHODR, est supprimée de la composition de cette instance.

Etienne DUVAL, membre suppléant de Eric GUYADER, est supprimé de la composition de cette instance.

**c) au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, deux représentants dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

Stanislas VELLIET, membre suppléant de Patrice SCHUMACKER, est supprimé de la composition de cette instance.

**i) au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région**

Elodie EVRARD, membre suppléant du Dr Julie MOITIER.

**Article 2** – La composition consolidée de l'instance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** – La directrice de la stratégie et des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 11 février 2021

Pour le directeur général et par délégation,  
La directrice de la stratégie et des territoires,



**Laurence Cado**

**CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE HAUTS DE FRANCE**  
**Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2021-015 du 11/02/21**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

**Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales**

**a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France**

1	Monique RYO, Vice-Présidente à la santé	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	<i>Siège vacant</i>
2	Brigitte MAUROY, Conseillère Régionale	Edith VARET	<i>Siège vacant</i>
3	Nadège BOURGHELLE KOS, Conseillère Régionale	Amel GACQUERRE	<i>Siège vacant</i>

**b) Au titre des présidents des conseils départementaux**

4	Nicolas FRICOTEAUX, Président du Conseil Départemental de l'Aisne	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
5	Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental du Nord, ou sa représentante, Mme Geneviève MANNARINO	Marie-Annick DEZITTER	Doriane BECUE
6	Nadège LEFEBVRE, Président du Conseil Départemental de l'Oise ou sa représentante, Anne FUMERY	Corry NEAU	LEVESQUE Sophie
7	Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ou sa représentante, Maryse CAUWET	Odette DURIEZ	Nicole GRUSON
8	Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil Départemental de la Somme ou son représentant, M. Marc DEWAELE	Virginie CARON-DECROIX	Isabelle de WAZIERS

**c) Au titre des représentants des groupements de communes**

9	Frédéric CAUDERLIER, Conseiller métropolitain - Métropole Européenne de Lille	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
10	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
11	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

**d) Au titre des représentants des communes**

12	André PAU, Maire de Hallennes-lez-Haubourdin (59) (nouveau)	Christelle ROUSSEAU, Maire de Villembroy (60) (nouveau)	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
13	Cécile BOURDON, Adjointe au Maire de Lens (62) (nouveau)	Jean-Claude RENAUX, Maire de Camon (80) (nouveau)	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
14	Dominique CORDIER, Maire de Bresles (60) (nouveau)	Christian VANNOBEL, Maire de Sissonne (02) (nouveau)	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>

**Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

**a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

15	Pierre-Marie LEBRUN - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Jean-Claude MARION - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)
16	Didier VANQUELEF - UFC Que choisir Hauts-de-France	Jacques MOPIN - UFC Que Choisir Hauts-de-France	Dominique BEN - INDECOSA-CGT
17	Patricia DEDOURGE - URAF Hauts-de-France	Frédéric BORTOLI – UDAF de l'Aisne	Julien LEONARD - Conseil nationale des associations familiales laïques (CNAFAL)
18	Sylvette CHEVALIER - Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) des Hauts-de-France	Florence BOBILLIER - UNAPEI	Bernard-Marie DUPONT - Association d'entraide aux malades traumatisés crâniens (AEMTC)

19	Marie-Catherine MOTTE - Fédération française des diabétiques	Gérard DESSEAUX - Association France Rein Picardie	Delphine FOLLET, SED 1+
20	Marie-José MARTEAU, CLCV	Daniel HIBERTY - UDAF de l'Oise	Régine DECOTTE - Alliance Maladies Rares (AMR)
21	Olivier DAUPTAIN - Fédération française des associations et amicales de malades insuffisantes ou handicapés respiratoires (FFAIR)	Michel LEROY, Famille de France Oise	Ingrid MARS - Association française contre les myopathies (AFM) Téléthon
22	Jean-Pierre BULTEZ - Les petits frères des pauvres	Véronique CLAVEY - Mouvement français pour le planning / Fédération régionale Nord Pas-de-Calais du planning familial	Bernard FIOLET - Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD)

**b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées**

23	Isabelle SOUFFLET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – Association GAMA Thiérache et Vermandois	Didier DEPOND - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – AROPA de l'Aisne	Roland FONTAINE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Association AROPA
24	Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - FO	Michèle BEAREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - UIRS	Nicole SION - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - CFDT
25	Georges BOUCHART - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Arlette NARCISSE, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Marie-Blanche CAILLIEZ, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais
26	Jean-Marc PETIT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme – Union Nationale des Retraités et Pensionnés - CFTC	Eric VAN STEENKISTE-DELESPIERRE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme - Association des Aînés du Canton d'Acheux en Amiénois	Roger DEAUBONNE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme - CFDT Retraités Somme

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

27	Christian HILAIRE - UDAPEI 59 - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - UDAPEI	Fernande FRANQUET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - APAJH	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
28	Aurélien DELAHOUCHE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise - CFDT	Serge FERCOT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – ADEP Picardie	Marie-Pierre BERGERET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Oise Alzheimer
29	Jean-Marie PETIT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais - APF France Handicap	Joëlle DEQUIDT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Brigitte DORÉ - UDAPEI Nord-Pas-de-Calais - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais
30	Christine TREPTE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme - APF France Handicap	Bruno WOZNIAK - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – APF France Handicap	Gilles BLOCH - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme – Collectif pour une psychiatrie citoyenne

### Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

31	Pierre MICHELINO – CTS Oise	Chanez HERBANNE – CTS Oise	Bruno PIERRE – CTS Somme
32	Eric LAGARDERE – CTS Aisne	Dr Jean-Brice GAUTHIER – CTS Aisne	<i>Siège vacant</i>
33	<i>Siège vacant</i>	Dr René-Claude DACQUIGNY - CTS Pas-de-Calais	Dr Solange MOORE-WIPF – CTS Hainaut
34	Séverine LABOUE – CTS Métropole Flandres	Michèle HUVIG – CTS Métropole Flandres	<i>Siège vacant</i>

### Collège 4 : Partenaires sociaux

#### a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives

35	Hélène MIKA – CFTC	Jean-Jacques LELONG - CFTC	Jean-Pierre LECUYER - CFTC
36	Isabelle CARESMEL - CFE-CGC	Eric AIMÉ - CFE-CGC	Jeany POUILLAIN - CFE-CGC
37	Martine DUROT -CFDT	Christina BAILLY - CFDT	David DECOURTRAY -CFDT
38	Patrice RAMILLON - FO	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
39	Philippe CREPEL - CGT	Virginie DEVILLERS - CGT	Alain ARNEFAUX - CGT

#### b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

40	Philippe LEWANDOWSKI - MEDEF	Stéphan DE BUTLER D'ORMOND - MEDEF	<i>Siège vacant</i>
41	Didier SILVAIN – CPME	Roland THIES- CPME	Alain CAUCHOIS - CPME
42	Philippe LECLERCQ - U2P	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

#### c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

43	Michel LETELLIER - UNAPL, CMA et CCI du Nord- Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	--	---------------------	---------------------

#### d) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

44	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------	---------------------

### Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

#### a) Au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

45	Laurence DERNONCOURT – Fédération des acteurs de la solidarité – Association EOLE	Bruno SANCHEZ - Fédération des acteurs de la solidarité - Association Accueil & Promotion	Samuel RUDEWICZ – Association Accueil Réinsertion Promotion Education (ARPE)
46	Jean-Luc DESMET - Croix rouge française - délégation régionale Hauts-de-France	Virginia BILLON - Croix rouge française - délégation régionale Hauts-de-France	<i>Siège vacant</i>

#### b) Au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail-maladies professionnelles mentionnée à l'article R. 221-9 du code de la sécurité sociale, un représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

47	Jérôme LEFEBVRE - CARSAT HDF (Président du CA)	Christophe MADIKA (DG) – CARSAT HDF	Alain TREUTENAERE (VP) - CARSAT HDF
----	---	--	--

#### c) Au titre du représentant des caisses d'allocations familiales

48	Patrick BAILLEAU, CAF du Nord	Nadine GORET, CAF du Pas- de-Calais	Patricia FOURNIER, CAF du Nord
----	-------------------------------	--	-----------------------------------

**d) Au titre du représentant de la mutualité française**

49	Alain TISON	François STASINSKI	Philippe WATTIER
----	-------------	--------------------	------------------

**e) Au titre du représentant, au niveau régional, des régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie**

50	Dr Jean-Marc VANDENDRIESSCHE – DCGDR	Jean-Luc BOCQUET – Délégué DCGDR	Catherine MANIETTE – Responsable cellule DCGDR
----	--------------------------------------	-------------------------------------	--

**Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé****a) Au titre des représentants des services de santé scolaire et universitaire**

51	<i>Siège vacant</i>	Muriel DEHAY - Infirmière conseillère technique - Rectorat (Académie de Lille)	<i>Siège vacant</i>
52	Catherine ROUSSEAU - Infirmière conseillère technique - Rectorat (Académie d'Amiens)	Annick CARON - Médecin conseillère technique - DSDEN du Pas-de-Calais	Delphine BELYNCK - Infirmière conseillère technique - DSDEN du Pas- de-Calais

**b) Au titre des représentants des services de santé au travail**

53	Jean-François LESCART - Président AST 59-62 (Arras)	Alain CUISSE - Directeur général AST 59-62 (Arras)	<i>Siège vacant</i>
54	Daniel GARREAU – Président du CEDEST – Président de Présanse HDF	Jean-Marie CUMINAL - Président ASMIS Somme	Francine LEMONNIER - Directrice ASMIS Amiens

**c) Au titre des représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile**

55	Alexandra WIEREZ- Directrice par intérim de la Direction Enfance, Famille, Jeunesse - Conseil départemental du nord (Lille) ( <i>nouveau</i> )	Laurence LECOMTE - conseillère technique chargée de la stratégie santé à la Direction Générale Adjointe en charge de la Solidarité - Conseil départemental du nord (Lille)	Anne DEVREESE – Directrice générale adjointe déléguée à l'Enfance Famille Jeunesse - Conseil départemental du nord (Lille)
56	Véronique LEROY - Directrice adjointe PMI à la Direction Enfance, famille, jeunesse - Conseil départemental du nord (Lille)	Dr Elisabeth ZELLER – Médecin responsable du service prévention et protection maternelle - Conseil départemental du nord (Lille)	Dr Catherine DEMONDION, Responsable du service Prévention et Protection Infantile à la Direction Adjointe PMI - Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse - Conseil départemental du nord (Lille)

**d) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le médico-social ou la cohésion sociale**

57	Valérie COMBLEZ - Fédération des centres sociaux Aisne Somme	Mireille CHARONNAT – Fédération des acteurs de la solidarité	Jean-Pierre TRIBOULET, Ligue contre le cancer, Comité du Nord
58	Marie VILLEZ - Union régionale des Hauts-de- France de la Fédération addiction	Ludovic WAUGRAND - Institut médico-éducatif Louis FLAHAUT- Association La vie active	<i>Siège vacant</i>

**e) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche**

59	<i>Siège vacant</i>	Jean-Daniel LALAU - Professeur de nutrition	Mickaël NAASSILA - Professeur de Physiologie
----	---------------------	--	---

**f) Au titre du représentant des associations de protection de l'environnement agréées (article L. 141-1 du code de l'environnement)**

60	Corinne SCHADKOWSKI - APPA	Karine TOP - Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement des Hauts-de- France Nord-Pas-de-Calais Picardie	Denis BOLLENGIER - Campagnes Vivantes
----	----------------------------	--	--

**Collège 7 : Offreurs des services de santé**

**a) Au titre des représentants des établissements publics de santé, cinq représentants dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie**

61	Pr. François-René PRUVOT - président de CME - CHRU Lille - FHF	Dr. Patrick BERQUIN Président de CME – CHU Amiens-Picardie - FHF	Dr. Magloire GNANSOUNOU - président de CME - CH Sambre-Avesnois - FHF
62	Dr. Thierry RAMAHERISON - président de CME - CH de Beauvais – FHF	Dr. Alexandre BERTELOOT – président de CME (CH de Douai) – FHF	Dr. Isabelle VERIN – présidente de CME (CH de Tourcoing) – FHF
63	Dr. Valérie YON - présidente de CME (CH Pinel – Amiens) - FHF	Dr. Christian MULLER, Vice-président FHF HDF, président de CME (EPSM de l'Agglomération lilloise) - FHF	Dr. Edvick ELIA, présidente de CME (EPSM Lille Métropole - Armentières) - FHF
64	Dr. Ziad KHODR - Vice-président FHF Hauts-de- France - CH de Saint-Omer – FHF	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
65	Eric GUYADER - Vice-président FHF HDF, Directeur CH de Beauvais – FHF	Danielle PORTAL - Directrice générale CHU Amiens - FHF	<i>Siège vacant (nouveau)</i>

**b) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but lucratif, deux représentants, dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

66	Vincent VESSELLE - Directeur Polyclinique Saint Côme, Oise - FHP	Laurent DELEMER, Directeur Polyclinique du Bois - FHP	Olivier VERRIEZ, Président Directeur général du Groupe HPL – Hôpitaux Privés du Littoral - FHP
67	Jean-Marc CATESSON - président de CME Clinique du Pont Saint-Vaast – FHP	<i>Siège vacant</i>	Arnaud AULIARD, Président CME Centre de cancérologie Les Dentellières, 59 - FHP

**c) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, deux représentants dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

68	Corinne DARRÉ, Directrice Centre l'Espoir - FEHAP	Laurent DELABY, Directeur Général GHICL - FEHAP	Liz Alejandra MAROTE, Directrice CPRCV Léopold BELLAN OLLENCOURT - FEHAP
69	Patrice SCHUMACKER, Président CME Centre l'Espoir – FEHAP	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	Eric PETIT - Hôpital Villiers Saint Denis - FEHAP

**d) Au titre du représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile**

70	Aymeric BOURBION - FNEHAD	Pierre HAGNERE - FNEHAD	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------------	-------------------------	---------------------

**e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

71	Guillaume ALEXANDRE - NEXEM	Brigitte BECQ - APF France handicap	Christian BRELINSKI - FISAF
72	Sébastien NGUGEN – UNAPEI Hauts-de France	Marianne PLADYS - Autismes Ressources Hauts-de-France	Sandrine LANCO DOSEN - ANECAMSP
73	Séverine DUPONT-DARRAS – URIOPSS HDF	Damien CONTESSE – Fondation Savart	Mélanie MALVOISIN - FEHAP
74	Jérôme PASSICOUSSET - GEPSO	Paul FLAD - FHF	François-Xavier DEBRABANT - FHF

**f) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées**

75	Didier CYMERMAN - SYNERPA	Olivier BOULANT	Florence KOVAC
76	Bruno DELAVAL – URIOPSS HDF	Jérôme COUSTENOBLE – FEHAP	Dominique VILLA - UNA Picardie
77	Michel THUMERELLE - FHF	Serge GUNST - FHF	Christophe VANBESIN - FHF
78	Fabienne HEULIN-ROBERT - FHF	Régine DELPLANQUE - FHF	Pascale BOULOGNE- FHF

**g) Au titre du représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales**

79	Didier SYBILLIN – URIOPSS	Éric BERNARD - l'Union régionale des centres sociaux du Nord-Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------------	--	---------------------

**h) Au titre du représentant des responsables des centres de santé et des maisons de santé**

80	Philippe TRÉHOU, MSP de Guise 02	Laurent VERNIEST, FEMASNORD	Didier DELETTE, MSP FRUGES 62
----	----------------------------------	-----------------------------	-------------------------------

**i) Au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région**

81	Julie MOITIER, PALPI 80, G2RS	Patrick FOURNIER, G2RS	Elodie EVRARD, G2RS (nouveau)
----	-------------------------------	------------------------	-------------------------------

**j) Au titre du représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins**

82	Charles CHARANI	Xavier LAMBERTYN	Véronique DELAPLACE
----	-----------------	------------------	---------------------

**k) Au titre du médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation**

83	Patrick GOLDSTEIN	<i>Siège vacant</i>	Pierre VALETTE
----	-------------------	---------------------	----------------

**l) Au titre du représentant des transporteurs sanitaires**

84	Laurence GUYONVARCH	Christophe HANNEDOUCHE	Ludovic BAUDOIX
----	---------------------	------------------------	-----------------

**m) Au titre du représentant de services départementaux d'incendie et de secours**

85	<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>
----	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

**n) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé**

86	Marc BÉTREMIEUX - CPH	Pascale AVOT - INPH	Anne GRUSON - CPH
----	-----------------------	---------------------	-------------------

**o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé**

87	Grégory TEMPREMANT - URPS Pharmaciens	<i>Siège vacant</i>	Alexis MAES - URPS pharmaciens
88	Thomas BALBI - URPS Chirugiens-dentistes	Nathalie COLARD - URPS biologistes	Marie BISERTE - URPS Chirugiens-dentistes
89	Régis DUCATEZ - URPS infirmiers	Emeline LESECQ-LAMBRE - URPS orthophonistes	Marie-Odile GUILLON - URPS infirmiers
90	Jean-Marc LASCAR - URPS masseurs-kinésithérapeutes	Anne-Christine DUPONT - URPS orthophonistes	Jean-Jacques MAGNIES - URPS masseurs-kinésithérapeutes
91	Bénédicte VERMOOTE - URPS médecins libéraux	Grégoire VERHAEGEN - URPS orthoptistes	Bertrand DEMORY - URPS médecins libéraux
92	Philippe CHAZELLE - URPS médecins libéraux	Gérard PEYRAC, URPS pédicures-podologues	Jean-Charles GUILBEAU, URPS médecins libéraux

**p) Au titre du représentant de l'ordre des médecins**

93	Dr Isabelle LAMBERT - Présidente du CROM Hauts-de-France	Dr Dominique RINGARD, CROM Hauts-de-France	Dr Nu-Huyen-Tran TRINH - CROM Hauts-de-France
----	--	--	---

**q) Au titre du représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région**

94	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------	---------------------

**r) Au titre du représentant du ministère de la défense**

95	François TOPIN	Marie-Emmanuelle BRAUD	Abdel BAÏBA
----	----------------	------------------------	-------------

**Collège 8 : Personnalités qualifiées**

96	Jean-Pierre CANARELLI
97	Thérèse LEBRUN

### Voix consultatives

1	Le préfet de région Hauts de France ou son représentant
2	Le président du Conseil économique social et environnemental régional (CESER), ou ses représentants
	Les chefs de service de l'Etat en Région ou leurs représentants
3	Le directeur régional des Affaires culturelles
4	Le directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt
5	Le directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
6	Le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
7	Le directeur régional des Finances Publiques
8	Le directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale
9	Le Recteur de la région académique Hauts de France
10	Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé
11	Les conseils des organismes locaux d'Assurance Maladie relevant du régime général
12	La Mutualité sociale agricole (MSA) représentée par un administrateur

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-02-11-002

Arrêté n° 2021-016 SDSDU modifiant l'arrêté n°2016-019  
SDSDU du 6 septembre 2016 modifié fixant la  
composition nominative des commissions spécialisées  
de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie  
des Hauts-de-France

**Arrêté n° 2021-016 SDSDU modifiant l'arrêté n°2016-019 SDSDU du 6 septembre 2016 modifié fixant  
la composition nominative des commissions spécialisées  
de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1432-4 et D.1432-28 à D.1432-53 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et notamment son article 14 ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie n°2016-017 SDSDU du 19 juillet 2016 modifié fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie n° 2016-019 SDSDU du 6 septembre 2016 fixant la composition nominative des commissions spécialisées de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie du Nord-Pas-de-Calais - Picardie ;

Vu les arrêtés de l'ARS Hauts-de-France n° 2016-021 SDSDU du 30 décembre 2016, n° 2017-013 SDSDU du 13 mars 2017, n° 2017-031 SDSDU du 6 juin 2017, n° 2017-037 SDSDU du 23 août 2017, n° 2018-004 SDSDU du 19 février 2018, n° 2018-017 SDSDU du 22 juin 2018, n° 2018-031 bis SDSDU du 3 décembre 2018, n° 2019-002 SDSDU du 24 janvier 2019, n°2019-010 SDSDU du 8 février 2019, n° 2019-014 SDSDU du 12 mars 2019, n° 2019-024 du 18 avril 2019, n° 2019-034 du 6 juin 2019, n° 2019-035 du 6 juin 2019, n° 2019-040 du 10 septembre 2019, n° 2019-049 du 3 décembre 2019, n° 2020-002 SDSDU du 24 janvier 2020, n° 2020-010 SDSDU du 2 mars 2020, n° 2020-012 SDSDU du 14 mai 2020, n° 2020-014 SDSDU du 23 juin 2020, n° 2020-016 SDSDU du 26 juin 2020, n° 2020-028 du 1<sup>er</sup> septembre 2020, n° 2020-032 du 9 octobre 2020 et n° 2021-002 du 4 janvier 2021 modifiant l'arrêté n°2016-019 SDSDU du 6 septembre 2016 fixant la composition nominative des commissions spécialisées de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie du Nord-Pas-de-Calais - Picardie ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 17 décembre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Conformément aux votes et désignations des membres délibérants de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Hauts-de-France ;

## ARRETE

**Article 1** – l'article 1 de l'arrêté n° 2016-019 SDSU modifié susvisé fixant la composition nominative de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021 :

- **au collège 1 : Représentants des collectivités territoriales**

**a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France**

Christian VANNOBEL, membre suppléant de Monique RYO, est supprimé de la composition de cette commission.

- **au collège 7 : offreurs des services de santé**

**i) au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région**

Elodie EVRARD, membre suppléant du Dr Julie MOITIER.

**Article 2** – l'article 2 de l'arrêté n° 2016-019 SDSU modifié susvisé fixant la composition nominative de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021 :

- **au collège 1 : Représentants des collectivités territoriales**

**d) au titre des représentants des communes**

4°)

Dominique CORDIER, membre titulaire,  
ou son suppléant Christian VANNOBEL,  
ou son suppléant en cours de désignation.

**Article 3** – l'article 3 de l'arrêté n° 2016-019 SDSU modifié susvisé fixant la composition nominative de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021 :

-**au collège 1 : Représentants des collectivités territoriales**

**b) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France**

1°)

Christian VANNOBEL, membre suppléant de Monique RYO, est supprimé de la composition de cette commission.

- **au collège 7 : offreurs des services de santé**

**a) au titre des représentants des établissements publics de santé**

17°)

Hélène VAAST, membre suppléant du Docteur Ziad KHODR, est supprimée de la composition de cette instance.

Etienne DUVAL, membre suppléant de Eric GUYADER, est supprimé de la composition de cette instance.

**c) au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, deux représentants dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

19°)

Stanislas VELLIET, membre suppléant de Patrice SCHUMACKER, est supprimé de la composition de cette instance.

- **au collège 7 : offreurs des services de santé**

**i) au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région**

22°)

Elodie EVRARD, membre suppléant du Dr Julie MOITIER.

**Article 4** – l'article 4 de l'arrêté n° 2016-019 SDSU modifié susvisé fixant la composition nominative de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021 :

- **au collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

7°)

Bénédicte LECLERCQ, membre suppléant de Christian HILAIRE, est supprimée de la composition de cette commission.

**En tant que membre issu de la commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) :**

19°)

Elodie EVRARD, membre suppléant du Dr Julie MOITIER.

**Article 5** – l'article 5 de l'arrêté n° 2016-019 SDSU modifié susvisé fixant la composition nominative de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021 :

- **au collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

Bénédicte LECLERCQ, membre suppléant de Christian HILAIRE, est supprimée de la composition de cette commission.

**Article 6** – La composition consolidée des commissions spécialisées est annexée au présent arrêté.

**Article 7** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 8** – La directrice de la stratégie et des territoires de l'ARS Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 11 février 2021

Pour le directeur général et par délégation,  
La directrice de la stratégie et des territoires,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Laurence Cado', written in a cursive style.

**Laurence Cado**

## CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France

## Commission permanente

Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2021-016 du 11/02/2021

## Membres de droit :

5 membres

1	<b>Président</b>	Jean-Pierre CANARELLI
2	<b>VP - Président CSOS</b>	Dr Ziad KHODR
3	<b>VP - Président CSP</b>	Alain TISON
4	<b>VP - Présidente CSDU</b>	Christine TREPTE
5	<b>VP - Président CSMS</b>	Bruno DELAVAL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

## Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

2 membres

**a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France**

6	Monique RYO, Vice-Présidente à la santé	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	<i>Siège vacant</i>
---	---	-------------------------------	---------------------

**b) Au titre des présidents des conseils départementaux**

7	Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ou sa représentante, Maryse CAUWET	Odette DURIEZ	Nicole GRUSON
---	---	---------------	---------------

## Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

3 membres

**a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

8	Pierre-Marie LEBRUN - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Jean-Claude MARION - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)
9	Patricia DEDOURGE - URAF Hauts-de-France (URAF)	Frédéric BORTOLI – UDAF de l'Aisne	Julien LEONARD - Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL)

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

10	Jean-Marie PETIT - APF - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Joëlle DEQUIDT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Brigitte DORÉ - UDAPEI Nord-Pas-de-Calais - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais
----	--	--	---

## Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

1 membre (à modifier chaque année)

11	Séverine LABOUE - CTS Métropole Flandres	Michèle HUVIG - CTS Métropole Flandres	<i>Siège vacant</i>
----	--	--	---------------------

## Collège 4 : Partenaires sociaux

1 membre

**b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives**

12	Philippe LEWANDOWSKI - MEDEF	Stéphan DE BUTLER D'ORMOND	<i>Siège vacant</i>
----	------------------------------	----------------------------	---------------------

## Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

1 membre

**a) Au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité**

13	Jean-Luc DESMET - Croix rouge française délégation régionale Hauts-de-France	Virginia BILLON - Croix rouge française - délégation régionale Hauts-de-France	<i>Siège vacant</i>
----	--	--	---------------------

**Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

2 membres

**a) Au titre des représentants des services de santé scolaire et universitaire**

14	<i>Siège vacant</i>	Muriel DEHAY	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	--------------	---------------------

**f) Au titre du représentant des associations de protection de l'environnement agréées (article L. 141-1 du code de l'environnement)**

15	Corinne SCHADKOWSKI - APPA	Karine TOP - Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement des Hauts-de-France Nord-Pas-de-Calais Picardie	Denis BOLLENGIER - Campagnes Vivantes
----	----------------------------	--	---------------------------------------

**Collège 7 : Offreurs des services de santé**

4 membres

**c) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, deux représentants dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

16	Corinne DARRÉ, Directrice Centre l'Espoir - FEHAP	Laurent DELABY, Directeur Général GHICL - FEHAP	Liz Alejandra MAROTE, Directrice CPRCV Léopold BELLAN OLLENCOURT - FEHAP
----	---	---	--

**e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

17	Séverine DUPONT-DARRAS – URIOPSS HDF	Damien CONTESSE – Fondation Savart	Mélanie MALVOISIN - FEHAP
----	--------------------------------------	------------------------------------	---------------------------

**i) Au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région**

18	Julie MOITIER, PALPI 80, G2RS	Patrick FOURNIER, G2RS	Elodie EVRARD (nouveau)
----	-------------------------------	------------------------	-------------------------

**o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé**

19	Bénédicte VERMOOTE - URPS médecins libéraux	Grégoire VERHAEGEN - URPS orthoptistes	Bertrand DEMORY - URPS médecins libéraux
----	---	--	--

**Collège 8 : Personnalités qualifiées**

1 membre

20 *Siège vacant***Invités permanents (cf. PV d'AP d'installation)**

13 membres

Les six présidents des Conseils territoriaux de santé, ou à titre de suppléants leurs vice-présidents

	TITULAIRES : Président CTS	SUPPLEANTS : VP CTS	
1	Marc LONNOY	Patrick LESOUDARD	02
2	Sébastien CAPDEVILLE	Philippe LEMAIRE	59 Hainaut
3	Martine LEFEBVRE	Franck SPICHT	59 Métropole-Flandres
4	<i>Siège vacant</i>	Fabien DEWAELE	60
5	Brigitte DORE	Bruno WIART (nouveau)	62
6	Jean-Pierre CANARELLI	Eric JULLIAN	80

Les quatre vice-présidents des commissions spécialisées :

7	Patrick BAILLEAU	VP CSDU
8	Jérôme PASSICOUSSET - GEP SO	VP CSP
9	Fabienne HEULIN-ROBERT - FHF	VP CSMS
10	Isabelle LAMBERT - CROM Hauts-de-France	VP CSOS

Un représentant des partenaires sociaux représentant des organisations syndicales de salariés représentatives :

11	Martine DUROT - CFDT	Christina BAILLY - CFDT	David DECOURTRAY - CFDT
----	----------------------	-------------------------	-------------------------

Un représentant des établissements privés de santé à but lucratif :

12	Jean-Marc CATESSON - président de CME Clinique du Pont Saint-Vaast	<i>Siège vacant</i>	Arnaud AULIARD - Président CME Centre de cancérologie Les Dentellières, 59
----	--	---------------------	--

Un représentant des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail

13	Jérôme LEFEBVRE - CARSAT HDF (Président du CA)	Christophe MADIKA (DG) – CARSAT HDF	Alain TREUTENAERE (VP) - CARSAT HDF
----	--	-------------------------------------	-------------------------------------

**CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France**  
**Commission Spécialisée de Prévention**  
**Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2021-016 du 11/02/2021**

**Président** Alain TISON  
**VP CSP** Jérôme PASSICOUSSET

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

**Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales** 5 membres

5 membres

**a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France :**

1 membre

1	Nadège BOURGHELLE KOS, Conseillère Régionale	Amel GACQUERRE	<i>Siège vacant</i>
---	--	----------------	---------------------

**b) Au titre des présidents des conseils départementaux :**

2	Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental du Nord, ou sa représentante, Mme Geneviève MANNARINO	Marie-Annick DEZITTER	Doriane BECUE
3	Nadège LEFEBVRE, Président du Conseil Départemental de l'Oise ou sa représentante, FUMERY Anne	NEAU Corry	LEVESQUE Sophie

**c) Au titre des représentants des groupements de communes :**

1 membre

4	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
---	---------------------	---------------------	---------------------

**d) Au titre des représentants des communes :**

1 membre

5	Dominique CORDIER, Maire de Bresles (60) (nouveau)	Christian VANNOBEL, Maire de Sissonne (02) (nouveau)	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
---	--	--	--

**Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

6 membres

**a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1) :**

4 membres

6	Patricia DEDOURGE - URAF Nord-Pas-De-Calais (URAF)	Frédéric BORTOLI – UDAF de l'Aisne	Julien LEONARD - Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL)
7	Marie-Catherine MOTTE - Fédération française des diabétiques	Gérard DESSEAUX - Association des Insuffisants Rénaux (AIR) Picardie	Delphine FOLLET, SED 1+
8	Olivier DAUPTAIN - Fédération française des associations et amicales de malades insuffisantes ou handicapés respiratoires FFAAIR	Michel LEROY, Famille de France Oise	Ingrid MARS - Association française contre les myopathies (AFM) Téléthon
9	Jean-Pierre BULTEZ - Les petits frères des pauvres	Véronique CLAVEY - Mouvement français pour le planning / Fédération régionale Nord Pas-de-Calais du planning familial	Bernard FIOLET - Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD)

**b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées :**

1 membre

10	Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – FO	Michèle BEAREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – UIRS	Nicole SION - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – CFDT
----	--	--	---

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées :**

1 membre

11	Aurélien DELAHOUCHE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – CFDT	Serge FERCOT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – ADEP Picardie	Marie-Pierre BERGERET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Oise Alzheimer
----	---	--	---

<b>Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé</b>		1 membre (à modifier chaque année)
12	<i>Siège vacant</i>	Dr René-Claude DACQUIGNY – CTS Pas-de-Calais Dr Solange MOORE – CTS Hainaut

<b>Collège 4 : Partenaires sociaux</b>		4 membres
<b>a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives :</b>		
13	Isabelle CARESMEL - CFE-CGC	Eric AIMÉ - CFE-CGC Jeany POUILLAIN - CFE-CGC
<b>b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives :</b>		
14	Didier SILVAIN – CPME	Roland THIES – CPME Alain CAUCHOIS – CPME
<b>c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :</b>		
15	Michel LETELLIER - UNAPL, CMA et CCI du Nord-Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i> <i>Siège vacant</i>
<b>d) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :</b>		
16	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i> <i>Siège vacant</i>

<b>Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales</b>		4 membres
<b>a) Au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité : 1</b>		
17	Laurence DERNONCOURT - Fédération des acteurs de la solidarité	Bruno SANCHEZ - Association Accueil & Promotion Samuel RUDEWICZ – Association Accueil Réinsertion Promotion Education (ARPE)
<b>b) Au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail-maladies professionnelles mentionnée à l'article R. 221-9 du code de la sécurité sociale : 1</b>		
18	Jérôme LEFEBVRE - CARSAT HDF (Président du CA)	Christophe MADIKA (DG) – CARSAT HDF Alain TREUTENAERE (VP) - CARSAT HDF
<b>c) Au titre du représentant des caisses d'allocations familiales : 1</b>		
19	Patrick BAILLEAU, CAF du Nord	Nadine GORET, CAF du Pas-de-Calais Patricia FOURNIER, CAF du Nord
<b>d) Au titre du représentant de la mutualité française : 1</b>		
20	Alain TISON, Mutualité française Hauts-de-France, Président d'APREVA	François STASINSKI Philippe WATTIER

<b>Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé</b>		6 membres
<b>a) Au titre des représentants des services de santé scolaire et universitaire : 1</b>		
21	<i>Siège vacant</i>	Muriel DEHAY <i>Siège vacant</i>
<b>b) Au titre des représentants des services de santé au travail : 1</b>		
22	Jean-François LESCART	Alain CUISSE <i>Siège vacant</i>
<b>c) Au titre des représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile : 1</b>		
23	Véronique LEROY - Directrice adjointe PMI à la Direction Enfance, famille, jeunesse - Conseil départemental du nord (Lille)	Dr Elisabeth ZELLER – Médecin responsable du service prévention et protection maternelle - Conseil départemental du nord (Lille) Dr Catherine DEMONDION, Responsable du service Prévention et Protection Infantile à la Direction Adjointe PMI - Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse - Conseil départemental du nord (Lille)

**d) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé : 1**

24	Marie VILLEZ - Union régionale des Hauts-de-France de la Fédération addiction	Ludovic WAUGRAND - Institut médico-éducatif Louis FLAHAUT- Association La vie active	<i>Siège vacant</i>
----	---	--	---------------------

**e) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé : 1**

25	<i>Siège vacant</i>	Jean-Daniel LALAU - Professeur de nutrition	Mickaël NAASSILA - Professeur de Physiologie
----	---------------------	---	--

**f) Au titre du représentant des associations de protection de l'environnement agréées : 1**

26	Corinne SCHADKOWSKI - APPA	Karine TOP - Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement des Hauts-de-France Nord-Pas-de-Calais Picardie	Denis BOLLENGIER - Campagnes Vivantes
----	----------------------------	--	---------------------------------------

**Collège 7 : Offreurs des services de santé**

4 membres

**c) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, deux représentants dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

27	Corinne DARRÉ, Directrice Centre l'Espoir - FEHAP	Laurent DELABY, Directeur Général GHICL - FEHAP	Liz Alejandra MAROTE, Directrice CPRCV Léopold BELLAN OLLENCOURT - FEHAP
----	---	---	--

**e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

28	Jérôme PASSICOUSSET - GEPSO	Paul FLAD - FHF	François-Xavier DEBRABANT - FHF
----	-----------------------------	-----------------	---------------------------------

**o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé**

29	Grégory TEMPREMANT - URPS Pharmaciens	<i>Siège vacant</i>	Alexis MAES - URPS pharmaciens
30	Régis DUCATEZ - URPS infirmiers	Emeline LESECQ-LAMBRE - URPS orthophonistes	Marie-Odile GUILLON - URPS infirmiers

**Invité permanent :** Pr. Jean-Pierre CANARELLI, Président de la CRSA

**CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France**  
**Commission Spécialisée de l'organisation des soins**  
**Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2021-016 du 11/02/2021**

**Président** Dr Ziad KHODR  
**VP CSOS** Isabelle LAMBERT

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

**Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales**

4 membres

**a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France**

1 Monique RYO, Vice-Présidente à la santé	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	<i>Siège vacant</i>
---	-------------------------------	---------------------

**b) Au titre des présidents des conseils départementaux**

2 Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ou sa représentante, Maryse CAUWET	Odette DURIEZ	Nicole GRUSON
---	---------------	---------------

**c) Au titre des représentants des groupements de communes**

3 <i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
-----------------------	---------------------	---------------------

**d) Au titre des représentants des communes**

4 <i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
-----------------------	---------------------	---------------------

**Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

4 membres

**a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

5 Pierre-Marie LEBRUN - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Jean-Claude MARION - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)
6 Marie-Catherine MOTTE - Fédération française des diabétiques	Gérard DESSEAUX - Association des Insuffisants Rénaux (AIR) Picardie	Delphine FOLLET, SED 1+

**b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées**

7 Georges BOUCHART - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Arlette NARCISSE, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Marie-Blanche CAILLIEZ, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais
--	---	---

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

8 Aurélien DELAHOUCHE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – CFDT	Serge FERCOT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – ADEP Picardie	Marie-Pierre BERGERET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Oise Alzheimer
---	--	---

**Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé**

1 membre

9 M. Eric LAGARDERE – CTS de l'Aisne	Dr Jean-Brice GAUTHIER - CTS Aisne	<i>Siège vacant</i>
--------------------------------------	------------------------------------	---------------------

6 membres

#### Collège 4 : Partenaires sociaux

##### a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives

10	Philippe CREPEL – CGT	Virginie DEVILLERS – CGT	Alain ARNEFAUX – CGT
11	Martine DUROT - CFDT	Christina BAILLY -CFDT	David DECOURTRAY -CFDT
12	Patrice RAMILLON - FO	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

##### b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

13	Philippe LEWANDOWSKI - MEDEF	Stéphan DE BUTLER D'ORMOND	<i>Siège vacant</i>
----	------------------------------	-------------------------------	---------------------

##### c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

14	Michel LETELLIER - UNAPL, CMA et CCI du Nord-Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	--	---------------------	---------------------

##### d) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

15	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------	---------------------

#### Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

2 membres

##### d) Au titre du représentant de la mutualité française

16	Alain TISON, Mutualité française Hauts-de-France, Président d'APREVA	François STASINSKI	Philippe WATTIER
----	--	--------------------	------------------

##### e) Au titre du représentant, au niveau régional, des régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie

17	Dr Jean-Marc VANDENDRIESSCHE – DCGDR	Jean-Luc BOCQUET – Délégué DCGDR	Catherine MANIETTE – Responsable cellule DCGDR
----	--------------------------------------	----------------------------------	--

#### Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

2 membres

##### d) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le médico-social ou la cohésion sociale

18	Marie VILLEZ - Union régionale des Hauts-de-France de la Fédération addiction	Ludovic WAUGRAND - Institut médico-éducatif Louis FLAHAUT- Association La vie active	<i>Siège vacant</i>
----	---	--	---------------------

##### e) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

19	<i>Siège vacant</i>	Jean-Daniel LALAU - Professeur de nutrition	Mickaël NAASSILA - Professeur de Physiologie
----	---------------------	---	--

#### Collège 7 : Offreurs des services de santé

23 membres

##### a) Au titre des représentants des établissements publics de santé, cinq représentants dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie

20	Pr. François-René PRUVOT - président de CME (CHRU Lille) - FHF	Dr. Patrick BERQUIN Président de CME – CHU Amiens-Picardie - FHF	Dr. Magloire GNANSOUNOU - président de CME (CH Sambre-Avesnois) - FHF
21	Dr. Thierry RAMAHERISON - président de CME - CH de Beauvais – FHF	Dr. Alexandre BERTELOOT – président de CME (CH de Douai) – FHF	Dr. Isabelle VERIN – présidente de CME (CH de Tourcoing) – FHF
22	Dr. Valérie YON - présidente de CME (CH Pinel – Amiens) - FHF	Dr. Christian MULLER, président de CME (EPSM de l'Agglomération lilloise) - FHF	Dr. Edvick ELIA, présidente de CME (EPSM Lille Métropole - Armentières) - FHF
23	Dr. Ziad KHODR - Vice-président FHF Hauts-de-France - CH de Saint-Omer – FHF - FHF	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
24	Eric GUYADER - Vice-président FHF HDF, Directeur CH de Beauvais – FHF	Danielle PORTAL - Directrice générale CH Amiens- FHF	<i>Siège vacant (nouveau)</i>

**b) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

25	Vincent VESSELLE - Directeur Polyclinique Saint Côme, Oise - FHP	Laurent DELEMER, Directeur Polyclinique du Bois - FHP	Olivier VERRIEZ, Président Directeur général du Groupe HPL – Hôpitaux Privés du Littoral - FHP
26	Jean-Marc CATESSON - président de CME Clinique du Pont Saint-Vaast - FHP	<i>Siège vacant</i>	Arnaud AULIARD, Président CME Centre de cancérologie Les Dentellières, 59 - FHP

**c) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

27	Corinne DARRÉ, Directrice Centre l'Espoir FEHAP	Laurent DELABY, Directeur Général GHICL FEHAP	Liz Alejandra MAROTE, Directrice CPRCV Léopold BELLAN OLLENCOURT FEHAP
28	Patrice SCHUMACKER, Président CME Centre l'Espoir FEHAP	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	Eric PETIT, - Hôpital Villiers Saint Denis - FEHAP

**d) Au titre du représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile**

29	Aymeric BOURBION - FNEHAD	Pierre HAGNERE - FNEHAD	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------------	-------------------------	---------------------

**h) Au titre du représentant des responsables des centres de santé et des maisons de santé**

30	Philippe TRÉHOU, MSP de Guise 02	Laurent VERNIEST, FEMASNORD	Didier DELETTE, MSP FRUGES 62
----	----------------------------------	-----------------------------	-------------------------------

**i) Au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région**

31	Julie MOITIER, PALPI 80, G2RS	Patrick FOURNIER, G2RS	Elodie EVRARD (nouveau)
----	-------------------------------	------------------------	-------------------------

**j) Au titre du représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins**

32	Charles CHARANI	Xavier LAMBERTYN	Véronique DELAPLACE
----	-----------------	------------------	---------------------

**k) Au titre du médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation**

33	Patrick GOLDSTEIN	<i>Siège vacant</i>	Pierre VALETTE
----	-------------------	---------------------	----------------

**l) Au titre du représentant des transporteurs sanitaires**

34	Laurence GUYONVARCH	Christophe HANNEDOUCHE	Ludovic BAUDOUX
----	---------------------	------------------------	-----------------

**m) Au titre du représentant de services départementaux d'incendie et de secours**

35	<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>
----	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

**n) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé**

36	Marc BÉTREMIEUX - CPH	Pascale AVOT - INPH	Anne GRUSON - CPH
----	-----------------------	---------------------	-------------------

**o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé**

37	Grégory TEMPREMAN - URPS Pharmaciens	<i>Siège vacant</i>	Alexis MAES - URPS pharmaciens
38	Régis DUCATEZ - URPS infirmiers	Emeline LESECQ-LAMBRE - URPS orthophonistes	Marie-Odile GUILLON - URPS infirmiers
39	Bénédicte VERMOOTE - URPS médecins libéraux	Grégoire VERHAEGEN - URPS orthoptistes	Bertrand DEMORY - URPS médecins libéraux
40	Philippe CHAZELLE - URPS médecins libéraux	Gérard PEYRAC, URPS pédicures-podologues	Jean-Charles GUILBEAU, URPS médecins libéraux

**p) Au titre du représentant de l'ordre des médecins**

41	Dr Isabelle LAMBERT - Présidente du CROM Hauts-de-France	Dr Dominique RINGARD, CROM Hauts-de-France	Dr Nu-Huyen-Tran TRINH
----	---	---	------------------------

**q) Au titre du représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région**

42	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------	---------------------

**Membres de la CSMS**

2 membres

43	Bruno DELAVAL – URIOPSS HDF	Jérôme COUSTENOBLE – FEHAP	Dominique VILLA - UNA Picardie
44	Guillaume ALEXANDRE -NEXEM	Brigitte BECQ - APF France handicap	Christian BRELINSKI - FISAF

**Invité permanent :**

Jean-Pierre CANARELLI, Président de la CRSA

**CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France**  
**Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux**  
**Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2021-016 du 11/02/2021**

**Président**  
**VP CSMS**

Bruno DELAVAL  
 Fabienne HEULIN-ROBERT

**Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales**

5 membres

**a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France**

1	Nadège BOURGHELLE KOS, Conseillère Régionale	Amel GACQUERRE	<i>Siège vacant</i>
---	---	----------------	---------------------

**b) Au titre des présidents des conseils départementaux**

2	Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental du Nord, ou sa représentante, Mme Geneviève MANNARINO	Marie-Annick DEZITTER	Doriane BECUE
3	Nadège LEFEBVRE, Président du Conseil Départemental de l'Oise ou sa représentante, FUMERY Anne	NEAU Corry	LEVESQUE Sophie

**c) Au titre des représentants des groupements de communes**

4	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
---	---------------------	---------------------	---------------------

**d) Au titre des représentants des communes**

5	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
---	---------------------	---------------------	---------------------

**Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

6 membres

**a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

6	Sylvette CHEVALIER - Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) des Hauts-de- France	Florence BOBILLIER - UNAPEI	Bernard-Marie DUPONT - Association d'entraide aux malades traumatisés crâniens (AEMTC)
7	Olivier DAUPTAIN - Fédération française des associations et amicales de malades insuffisantes ou handicapés respiratoires FFAAIR	Michel LEROY, Famille de France Oise	Ingrid MARS - Association française contre les myopathies (AFM) Téléthon

**b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées**

8	Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – FO	Michèle BEAREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – UIRS	Nicole SION - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – CFDT
9	Georges BOUCHART - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Arlette NARCISSE, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Marie-Blanche CAILLIEZ, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

10	Christian HILAIRE - UDAPEI 59 - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – UDAPEI	Fernande FRANQUET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – APAJH	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
----	--	---	-------------------------------

11	Jean-Marie PETIT - APF France Handicap - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Joëlle DEQUIDT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Brigitte DORÉ - UDAPEI Nord-Pas-de-Calais - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais
----	--	--	---

### Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

1 membre

12	<i>Siège vacant</i>	Dr René-Claude DACQUIGNY – CTS Pas-de-Calais	Dr Solange MOORE – CTS Hainaut
----	---------------------	--	--------------------------------

### Collège 4 : Partenaires sociaux

#### a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives

4 membres

13	Martine DUROT -CFDT	Christina BAILLY - CFDT	David DECOURTRAY -CFDT
----	---------------------	-------------------------	------------------------

#### b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

14	Philippe LECLERCQ – U2P	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	-------------------------	---------------------	---------------------

#### c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

15	Michel LETELLIER - UNAPL, CMA et CCI du Nord-Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	--	---------------------	---------------------

#### d) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

16	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------	---------------------

### Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

2 membres

#### a) Au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

17	Laurence DERNONCOURT – Fédération des acteurs de la solidarité	Bruno SANCHEZ - Association Accueil & Promotion	Samuel RUDEWICZ – Association Accueil Réinsertion Promotion Education (ARPE)
----	--	---	--

#### d) Au titre du représentant de la mutualité française

18	Alain TISON, Mutualité française Hauts-de-France, Président d'APREVA	François STASINSKI	Philippe WATTIER
----	--	--------------------	------------------

### Collège 7 : Offreurs des services de santé

10 membres

#### e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

19	Guillaume ALEXANDRE - NEXEM	Brigitte BECQ - APF france handicap	Christian BRELINSKI - FISAF
20	Sébastien NGUGEN – UNAPEI Hauts-de-France	Marianne PLADYS - Autismes Ressources Hauts-de-France	Sandrine LANCO DOSEN - ANECAMSP
21	Séverine DUPONT-DARRAS – URIOPSS HDF	Damien CONTESSE – Fondation Savart	Mélanie MALVOISIN - FEHAP
22	Jérôme PASSICOUSSET - GEPSON	Paul FLAD - FHF	François-Xavier DEBRABANT - FHF

#### f) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

23	Didier CYMERMAN - SYNERPA	Olivier BOULANT	Florence KOVAC
24	Bruno DELAVAL – URIOPSS HDF	Jérôme COUSTENOBLE – FEHAP	Dominique VILLA - UNA Picardie
25	Michel THUMERELLE - FHF	Serge GUNST - FHF	Christophe VANBESIEN - FHF
26	Fabienne HEULIN-ROBERT - FHF	Régine DELPLANQUE - FHF	Pascale BOULOGNE - FHF

#### g) Au titre du représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

27	Didier SYBILLIN – URIOPSS	Éric BERNARD - l'Union régionale des centres sociaux du Nord-Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------------	--	---------------------

**o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé**

28	Bénédicte VERMOOTE - URPS médecins libéraux	Grégoire VERHAEGEN - URPS orthoptistes	Bertrand DEMORY - URPS médecins libéraux
----	--	---	---

**Membres de la CSOS**

2 membres

**Au titre des présidents des conseils départementaux**

29	Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de- Calais ou sa représentante, Maryse CAUWET	Odette DURIEZ	Nicole GRUSON
----	---	---------------	---------------

**Au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région**

30	Julie MOITIER, PALPI 80, G2RS	Patrick FOURNIER, G2RS	Elodie EVRARD (nouveau)
----	-------------------------------	------------------------	-------------------------

**Invité permanent :**

Pr. Jean-Pierre CANARELLI, Président de la CRSA

**CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France**  
**Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers**  
**Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2021-016 du 11/02/2021**

**Présidente** Christine TREPTE  
**VP CSDU** Patrick BAILLEAU

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

**Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales**

1 membre

1 <i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
-----------------------	---------------------	---------------------

**Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

6 membres (2 pour le a/ 2 pour le b/ 2 pour le c)

**a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

2	Pierre-Marie LEBRUN - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Jean-Claude MARION - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)
3	Patricia DEDOURGE - URAF Nord-Pas-De-Calais (URAF)	Frédéric BORTOLI – UDAF de l'Aisne	Julien LEONARD - Conseil National des associations familiales laïques (CNAFAL)

**b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées**

4	Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – FO	Michèle BEAREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – UIRS	Nicole SION - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – CFDT
5	Georges BOUCHART - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Arlette NARCISSE, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Marie-Blanche CAILLIEZ, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

6	Christian HILAIRE - UDAPEI 59 - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – UDAPEI	Fernande FRANQUET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – APAJH	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
7	Christine TREPTE - APF France-handicap	Bruno WOZNIAK - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – APF France Handicap	Gilles BLOCH - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme

**Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé**

1 membre (à modifier chaque année)

8	M. Pierre MICHELINO – CTS Oise	Mme Chanez HERBANNE – CTS Oise	Bruno PIERRE – CTS Somme
---	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------

**Collège 4 : Partenaires sociaux**

1 membre

**a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives**

9	Patrice RAMILLON - FO	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
---	-----------------------	---------------------	---------------------

**Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales** 1 membre

**c) Au titre du représentant des caisses d'allocations familiales**

10	Patrick BAILLEAU, CAF du Nord	Nadine GORET, CAF du Pas-de-Calais	Patricia FOURNIER, CAF du Nord
----	-------------------------------	------------------------------------	--------------------------------

**Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé** 1 membre

**d) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le médico-social ou la cohésion sociale**

11	Valérie COMBLEZ - Fédération des centres sociaux Aisne Somme	Mireille CHARONNAT - FNARS Nord Pas de Calais	Jean-Pierre TRIBOULET, Ligue contre le cancer, Comité du Nord
----	--	---	---

**Collège 7 : Offreurs des services de santé**

1 membre

**e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

12	Sébastien NGUGEN – UNAPEI Hauts-de France	Marianne PLADYS - Autismes Ressources Hauts-de-France	Sandrine LANCO DOSEN – ANECAMSP
----	---	---	---------------------------------

**Invités permanents (cf. PV d'AP d'installation)**

17 membres

Pr. Jean-Pierre CANARELLI, Président de la CRSA

Les six présidents des commissions territoriales des usagers au sein des Conseils territoriaux de santé :

6 membres

1	Mme Marie-Christine PHILBERT	02
2	<i>Siège vacant</i>	59 Hainaut
3	Lahanissah ABED-MADI	59 Métropole-Flandres
4	Corine VERTADIER	60
5	M. Georges BOUCHART	62
6	M. Gérard DESSEAUX	80

Le reste des membres du collège 2 non désignés membres CSDU : 10 membres

**a) Au titre des représentants des associations agréées**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
1	Didier VANQUELEF - UFC Que choisir Nord-Pas-de-Calais	Jacques MOPIN - UFC Que Choisir Oise	Dominique BEN - INDECOSA-CGT
2	Sylvette CHEVALIER - Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) des Hauts-de-France	Florence BOBILLIER - UNAPEI	Bernard-Marie DUPONT - Association d'entraide aux malades traumatisés crâniens (AEMTC)
3	Marie-Catherine MOTTE - Fédération française des diabétiques	Gérard DESSEAUX - Association des Insuffisants Rénaux (AIR) Picardie	Delphine FOLLET, SED 1+
4	Marie-José MARTEAU, CLCV	Daniel HIBERTY - UDAF 60	Régine DECOTTE - Alliance Maladies Rares AMR
5	Olivier DAUPTAIN - Fédération française des associations et amicales de malades insuffisantes ou handicapés respiratoires FFAAIR	Michel LEROY, Famille de France Oise	Ingrid MARS - Association française contre les myopathies (AFM) Téléthon
6	Jean-Pierre BULTEZ - Les petits frères des pauvres	Véronique CLAVEY - Mouvement français pour le planning / Fédération régionale Nord Pas-de-Calais du planning familial	Bernard FIOLET - Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD)

**b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
7	Isabelle SOUFFLET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – Association GAMA Thiérache et Vermandois	Didier DEPOND - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – FNAR	Roland FONTAINE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Association AROPA
8	Jean-Marc PETIT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme	Eric VAN STEENKISTE-DELESPIERRE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme	Roger DEaubonne - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

9	Aurélien DELAHOUCHE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – CFDT	Serge FERCOT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – ADEP Picardie	Marie-Pierre BERGERET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Oise Alzheimer
10	Jean-Marie PETIT - APF france handicap - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Joëlle DEQUIDT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Brigitte DORÉ - UDAPEI Nord-Pas-de-Calais - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais

Un représentant des partenaires sociaux représentant des organisations syndicales d'employeurs représentatives :  
1 membre

1	Philippe LECLERCQ – U2P	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
---	-------------------------	---------------------	---------------------

**Membres à voix consultatives invités permanents de toutes les commissions et de l'assemblée plénière**

12 membres

1	Le préfet de région Hauts de France, ou son représentant
2	Le président du Conseil économique social et environnemental régional (CESER), ou ses représentants
	Les chefs de service de l'Etat en Région ou leurs représentants
3	Le directeur régional des Affaires culturelles
4	Le directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt
5	Le directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
6	Le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
7	Le directeur régional des Finances Publiques
8	Le directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale
9	Le Recteur de la région académique Hauts de France
10	Le directeur régional de l'Agence Régionale de Santé
11	Les conseils des organismes locaux d'Assurance Maladie relevant du régime général
12	La Mutualité sociale agricole (MSA) représentée par un administrateur

# Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-02-15-001

Complément d'information de l'ARS Hauts-de-France sur  
les renouvellements tacites d'autorisation  
Conformément à l'article L.6122-10, dans son alinéa 2, et  
à l'article R.6122-41 du Code de Santé Publique, les  
dossiers d'évaluation transmis par les établissements de  
santé au fin de renouvellement tacite d'autorisations  
arrivant à échéance ont été examinés par l'ARS.

## Complément d'information de l'ARS Hauts-de-France sur les renouvellements tacites d'autorisation

Conformément à l'article L.6122-10, dans son alinéa 2, et à l'article R.6122-41 du Code de Santé Publique, les dossiers d'évaluation transmis par les établissements de santé au fin de renouvellement tacite d'autorisations arrivant à échéance ont été examinés par l'ARS.

Les dossiers d'évaluation correspondants aux autorisations mentionnées ci-dessous, éligibles à cette procédure, n'ont pas donné lieu à injonction de dépôt d'un dossier complet de renouvellement.

Les autorisations correspondantes sont donc tacitement renouvelées **pour une durée 7 ans, prorogée de 6 mois suite à la publication de l'arrêté du 10 juillet 2020, à compter de leur date d'échéance respective :**

- **Centre hospitalier de Lens :** renouvellement tacite de l'autorisation d'exercer l'activité de soins de médecine d'urgence, selon les modalités de :
  - SU - structure des urgences, en non saisonnier,
  - SMUR - structure mobile d'urgence et de réanimation, en non saisonnier,
  - SUP - structure des urgences pédiatriques, en non saisonnier,**pour 7 ans et 6 mois à compter du 01 mars 2019.**
  
- **Centre hospitalier de Béthune-Beuvry :** renouvellement tacite de l'autorisation d'exercer l'activité de soins de médecine d'urgence, selon les modalités de :
  - SU - structure des urgences, en non saisonnier,
  - SMUR - structure mobile d'urgence et de réanimation, en non saisonnier,**pour 7 ans et 6 mois à compter du 01 mars 2019.**
  
- **Centre hospitalier de Calais :** renouvellement tacite de l'autorisation d'exercer l'activité de soins de psychiatrie générale, sous formes :
  - d'hospitalisation complète, sur le site de l'unité de santé mentale (578 grande rue du petit Courgain 62100 Calais),
  - d'hospitalisation à temps partiel de jour, sur le site de l'unité de santé mentale (578 grande rue du petit Courgain 62100 Calais),
  - d'appartement thérapeutique, sur le site rue Mallet Stevens 62100 Calais,
  - de placement familial thérapeutique, sur le secteur de Calais,**pour 7 ans et 6 mois à compter du 22 novembre 2020,**
  - et caducité de l'autorisation d'exercer l'activité de soins de psychiatrie infanto-juvénile, sous formes :
    - d'appartement thérapeutique,
    - de placement familial thérapeutique.



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-02-06-101

décision tarifaire modificative du FGS pour l'année 2020  
de l'EHPAD Vallée de la Luce de Caix

*décision tarifaire modificative portant modification du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD de  
Caix*

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2020  
DE L' EHPAD VALLEE DE LA LUCE A CAIX  
FINESS : 80 000 428 5**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;
- Vu l'arrêté ministériel du 28 janvier 2021 publié au Journal Officiel du 02 février 2021 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu la décision du 29 janvier 2021 publiée au Journal Officiel du 04 février 2021 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2020 publié au JO du 21 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R. 314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductibles afférents aux soins ;
- Vu la décision du 05 octobre 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral conjoint en date du 16 février 2017 relatif au renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD Vallée de la Luce de CAIX et géré par le gestionnaire PHILOGERIS ;
- Considérant la décision tarifaire modificative en date du 18 novembre 2020 portant modification du forfait global de soins pour 2020 de la structure dénommée EHPAD Vallée de la Luce - 80 000 428 5 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 06 février 2021.

**DECIDE**

**Article 1** A compter du 5 février 2021, le forfait global de soins est modifié et fixé à **640 648,32 €** au titre de l'année 2020 dont :

- 0,00 € au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale dont la moitié a déjà fait l'objet d'un versement.
- 78 909,32 € à titre non reconductible dont 38 242,70 € au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et 7 670,11 € au titre de la compensation des pertes de recettes déjà versés.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à **594 735,51 €** et se répartit de la manière suivante :

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à **49 561,29 €**.

Pour l'année 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	571 030,11	35,56
UHR	0,00	
PASA	0,00	
Financements complémentaires	23 705,40	
Hébergement temporaire	0,00	
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de l'article L314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à **651 819,60 €**.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	538 033,60	33,50
UHR	0,00	
PASA	0,00	
Financements complémentaires	113 786,00	
Hébergement temporaire	0,00	
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **54 318,30 €**.

**ARTICLE 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54035 NANCY Cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**ARTICLE 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**ARTICLE 5** Le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire PHILOGERIS identifiée sous le numéro FINESS : 80 000 128 1 et à l'établissement concerné (FINESS : 80 000 428 5 ).

Fait à Lille, le 06 février 2021

Pour le Directeur général et par délégation  
Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale  
**Sylvain LEQUEUX**



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-02-06-100

décision tarifaire modificative portant modification du  
FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD de Bray sur Somme

*décision tarifaire modificative portant modification du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD de  
Bray sur Somme*

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2020  
DE L' EHPAD LOUISE MARAIS D'ARC A BRAY-SUR-SOMME  
FINESS : 80 000 065 5**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;
- Vu l'arrêté ministériel du 28 janvier 2021 publié au Journal Officiel du 02 février 2021 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu la décision du 29 janvier 2021 publiée au Journal Officiel du 04 février 2021 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2020 publié au JO du 21 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R. 314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;
- Vu la décision du 05 octobre 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral conjoint en date du 31 décembre 2018 relatif au transfert d'autorisation de l'EHPAD Louise Marais d'Arc de BRAY-SUR-SOMME et géré par le gestionnaire EPSMS SENEOS ;
- Considérant la décision tarifaire modificative en date du 18 novembre 2020 portant modification du forfait global de soins pour 2020 de la structure dénommée EHPAD Louise Marais d'Arc - 80 000 065 5 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 06 février 2021.

**DECIDE**

**Article 1** A compter du 5 février 2021, le forfait global de soins est modifié et fixé à **1 672 447,40 €** au titre de l'année 2020 dont :

- 37 348,18 € au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale dont la moitié a déjà fait l'objet d'un versement.
- 463 244,34 € à titre non reconductible dont 80 250,00 € au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et 48 782,94 € au titre de la compensation des pertes de recettes déjà versés.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à **1 524 740,37 €** et se répartit de la manière suivante :

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à **127 061,70 €**.

Pour l'année 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	1 386 174,43	44,68
UHR	0,00	
PASA	68 009,35	
Financements complémentaires	70 556,59	
Hébergement temporaire	0,00	
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de l'article L314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à **1 406 356,56 €**.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	1 051 963,03	33,91
UHR	0,00	
PASA	68 009,35	
Financements complémentaires	286 384,18	
Hébergement temporaire	0,00	
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **117 196,38 €**.

**ARTICLE 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54035 NANCY Cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**ARTICLE 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**ARTICLE 5** Le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire EPSMS SENEOS identifiée sous le numéro FINESS : 80 000 110 9 et à l'établissement concerné (FINESS : 80 000 065 5 ).

Fait à Lille, le 06 février 2021

Pour le Directeur général et par délégation  
Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale  
**Sylvain LEQUEUX**



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-02-06-107

décision tarifaire modificative portant modification du  
FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD firmin dieu à Villers  
Bretonneux

*décision tarifaire modificative portant modification du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD firmin  
dieu à Villers Bretonneux*

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2020  
DE L' EHPAD FIRMIN DIEU A VILLERS-BRETONNEUX  
FINESS : 80 000 233 9**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;
- Vu l'arrêté ministériel du 28 janvier 2021 publié au Journal Officiel du 02 février 2021 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu la décision du 29 janvier 2021 publiée au Journal Officiel du 04 février 2021 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2020 publié au JO du 21 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R. 314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reproductibles afférents aux soins ;
- Vu la décision du 05 octobre 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral conjoint en date du 31 décembre 2018 relatif au transfert d'autorisation de l'EHPAD Firmin Dieu de VILLERS-BRETONNEUX et géré par le gestionnaire EPSMS SENEOS ;
- Considérant la décision tarifaire modificative en date du 18 novembre 2020 portant modification du forfait global de soins pour 2020 de la structure dénommée EHPAD Firmin Dieu - 80 000 233 9 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 06 février 2021.

**DECIDE**

**Article 1** A compter du 5 février 2021, le forfait global de soins est modifié et fixé à **1 399 983,41 €** au titre de l'année 2020 dont :

- 29 386,73 € au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale dont la moitié a déjà fait l'objet d'un versement.
- 347 029,64 € à titre non reconductible dont 67 500,00 € au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et 28 713,44 € au titre de la compensation des pertes de recettes déjà versés.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à **1 289 076,61 €** et se répartit de la manière suivante :

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à **107 423,05 €**.

Pour l'année 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	1 233 560,71	42,25
UHR	0,00	
PASA	0,00	
Financements complémentaires	55 515,90	
Hébergement temporaire	0,00	
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de l'article L314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à **1 208 079,38 €**.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	982 744,51	33,66
UHR	0,00	
PASA	0,00	
Financements complémentaires	225 334,87	
Hébergement temporaire	0,00	
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **100 673,28 €**.

**ARTICLE 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54035 NANCY Cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**ARTICLE 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**ARTICLE 5** Le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire EPSMS SENEOS identifiée sous le numéro FINESS : 80 000 110 9 et à l'établissement concerné (FINESS : 80 000 233 9 ).

Fait à Lille, le 06 février 2021

Pour le Directeur général et par délégation  
Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale  
**Sylvain LEQUEUX**



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-02-06-108

décision tarifaire modificative portant modification du  
FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD florentine Carnoy à

**WARLOY BAILLON**

*décision tarifaire modificative portant modification du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD  
florentine Carnoy à Warloy Baillon*

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2020  
DE L' EHPAD FLORENTINE CARNOY A WARLOY-BAILLON  
FINESS : 80 000 220 6**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;
- Vu l'arrêté ministériel du 28 janvier 2021 publié au Journal Officiel du 02 février 2021 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu la décision du 29 janvier 2021 publiée au Journal Officiel du 04 février 2021 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2020 publié au JO du 21 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R. 314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductibles afférents aux soins ;
- Vu la décision du 05 octobre 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral conjoint en date du 31 décembre 2018 relatif au transfert d'autorisation de l'EHPAD Florentine Carnoy de WARLOY-BAILLON et géré par le gestionnaire EPSMS SENEOS ;
- Considérant la décision tarifaire modificative en date du 18 novembre 2020 portant modification du forfait global de soins pour 2020 de la structure dénommée EHPAD Florentine Carnoy - 80 000 220 6 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 06 février 2021.

**DECIDE**

**Article 1** A compter du 5 février 2021, le forfait global de soins est modifié et fixé à **1 375 636,91 €** au titre de l'année 2020 dont :

- 29 537,82 € au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale dont la moitié a déjà fait l'objet d'un versement.
- 260 365,16 € à titre non reconductible dont 57 000,00 € au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et 29 288,18 € au titre de la compensation des pertes de recettes déjà versés.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à **1 274 579,82 €** et se répartit de la manière suivante :

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à **106 214,99 €**.

Pour l'année 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	1 195 494,82	44,87
UHR	0,00	
PASA	0,00	
Financements complémentaires	55 801,45	
Hébergement temporaire	23 283,55	31,90
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de l'article L314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à **1 271 195,40 €**.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	1 021 417,84	38,33
UHR	0,00	
PASA	0,00	
Financements complémentaires	226 494,01	
Hébergement temporaire	23 283,55	31,90
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **105 932,95 €**.

**ARTICLE 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54035 NANCY Cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**ARTICLE 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**ARTICLE 5** Le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire EPSMS SENEOS identifiée sous le numéro FINESS : 80 000 110 9 et à l'établissement concerné (FINESS : 80 000 220 6 ).

Fait à Lille, le 06 février 2021

Pour le Directeur général et par délégation  
Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale  
**Sylvain LEQUEUX**



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-02-06-102

décision tarifaire modificative portant modification du  
FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD Hippolyte Noiret de  
Fouilloy

*décision tarifaire modificative portant modification du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD de  
Fouilloy*

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2020  
DE L' EHPAD HIPPOLYTE NOIRET A FOUILLOY  
FINESS : 80 000 231 3**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;
- Vu l'arrêté ministériel du 28 janvier 2021 publié au Journal Officiel du 02 février 2021 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu la décision du 29 janvier 2021 publiée au Journal Officiel du 04 février 2021 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2020 publié au JO du 21 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R. 314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductibles afférents aux soins ;
- Vu la décision du 05 octobre 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral conjoint en date du 31 décembre 2018 relatif au transfert d'autorisation de l'EHPAD Hippolyte Noiret de FOUILLOY et géré par le gestionnaire EPSMS SENEOS ;
- Considérant la décision tarifaire modificative en date du 18 novembre 2020 portant modification du forfait global de soins pour 2020 de la structure dénommée EHPAD Hippolyte Noiret - 80 000 231 3 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 06 février 2021.

**DECIDE**

**Article 1** A compter du 5 février 2021, le forfait global de soins est modifié et fixé à **2 702 348,75 €** au titre de l'année 2020 dont :

- 60 285,83 € au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale dont la moitié a déjà fait l'objet d'un versement.
- 411 993,15 € à titre non reconductible dont 149 250,00 € au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et 29 253,23 € au titre de la compensation des pertes de recettes déjà versés.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à **2 493 702,61 €** et se répartit de la manière suivante :

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à **207 808,55 €**.

Pour l'année 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	2 227 184,36	44,54
UHR	0,00	/
PASA	68 009,35	/
Financements complémentaires	113 889,61	/
Hébergement temporaire	0,00	/
Accueil de Jour	84 619,29	48,16
PFR	0,00	/

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de l'article L314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à **2 608 593,02 €**.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	1 993 694,44	39,87
UHR	0,00	
PASA	68 009,35	
Financements complémentaires	462 269,94	
Hébergement temporaire	0,00	
Accueil de Jour	84 619,29	48,16
PFR	0,00	

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **217 382,75 €**.

**ARTICLE 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54035 NANCY Cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**ARTICLE 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**ARTICLE 5** Le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire EPSMS SENEOS identifiée sous le numéro FINESS : 80 000 110 9 et à l'établissement concerné (FINESS : 80 000 231 3 ).

Fait à Lille, le 06 février 2021

Pour le Directeur général et par délégation  
Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale  
**Sylvain LEQUEUX**



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-02-06-104

décision tarifaire modificative portant modification du  
FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD la clé des champs à

**MOREUIL**

*décision tarifaire modificative portant modification du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD la clé  
des champs à MOREUIL*

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2020  
DE L' EHPAD LA CLE DES CHAMPS A MOREUIL  
FINESS : 80 000 063 0**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;
- Vu l'arrêté ministériel du 28 janvier 2021 publié au Journal Officiel du 02 février 2021 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu la décision du 29 janvier 2021 publiée au Journal Officiel du 04 février 2021 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2020 publié au JO du 21 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R. 314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductibles afférents aux soins ;
- Vu la décision du 05 octobre 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral conjoint en date du 31 décembre 2018 relatif au transfert d'autorisation de l'EHPAD La clé des champs de MOREUIL et géré par le gestionnaire EPSMS SENEOS ;
- Considérant la décision tarifaire modificative en date du 18 novembre 2020 portant modification du forfait global de soins pour 2020 de la structure dénommée EHPAD La clé des champs - 80 000 063 0 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 06 février 2021.

**DECIDE**

**Article 1** A compter du 5 février 2021, le forfait global de soins est modifié et fixé à **1 623 182,65 €** au titre de l'année 2020 dont :

- 35 545,16 € au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale dont la moitié a déjà fait l'objet d'un versement.
- 260 036,25 € à titre non reconductible dont 69 750,00 € au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et 30 944,92 € au titre de la compensation des pertes de recettes déjà versés.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à **1 504 715,15 €** et se répartit de la manière suivante :

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à **125 392,93 €**.

Pour l'année 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	1 405 924,77	44,27
UHR	0,00	
PASA	0,00	
Financements complémentaires	75 506,83	
Hébergement temporaire	23 283,55	31,90
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de l'article L314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à **1 582 536,55 €**.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	1 246 583,44	39,26
UHR	0,00	
PASA	0,00	
Financements complémentaires	312 669,56	
Hébergement temporaire	23 283,55	31,90
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **131 878,05 €**.

**ARTICLE 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54035 NANCY Cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**ARTICLE 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**ARTICLE 5** Le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire EPSMS SENEOS identifiée sous le numéro FINESS : 80 000 110 9 et à l'établissement concerné (FINESS : 80 000 063 0 ).

Fait à Lille, le 06 février 2021

Pour le Directeur général et par délégation  
Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale  
**Sylvain LEQUEUX**



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-02-06-105

décision tarifaire modificative portant modification du  
FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD le parc à Nesle

*décision tarifaire modificative portant modification du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD de  
Nesle*

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2020  
DE L' EHPAD LE PARC A NESLE  
FINESS : 80 000 074 7**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;
- Vu l'arrêté ministériel du 28 janvier 2021 publié au Journal Officiel du 02 février 2021 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu la décision du 29 janvier 2021 publiée au Journal Officiel du 04 février 2021 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2020 publié au JO du 21 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R. 314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reproductibles afférents aux soins ;
- Vu la décision du 05 octobre 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral conjoint en date du 20 mars 2017 relatif à la modification de la capacité de l'EHPAD Le Parc de NESLE et géré par le gestionnaire EHPAD de Nesle ;
- Considérant la décision tarifaire modificative en date du 18 novembre 2020 portant modification du forfait global de soins pour 2020 de la structure dénommée EHPAD Le Parc - 80 000 074 7 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 06 février 2021.

**DECIDE**

**Article 1** A compter du 5 février 2021, le forfait global de soins est modifié et fixé à **2 123 485,54 €** au titre de l'année 2020 dont :

- 45 311,10 € au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale dont la moitié a déjà fait l'objet d'un versement.
- 286 967,30 € à titre non reconductible dont 110 250,00 € au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et 36 096,90 € au titre de la compensation des pertes de recettes déjà versés.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à **1 954 483,09 €** et se répartit de la manière suivante :

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à **162 873,59 €**.

Pour l'année 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	1 739 283,57	47,65
UHR	0,00	
PASA	68 011,47	
Financements complémentaires	88 979,70	
Hébergement temporaire	58 208,35	31,89
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de l'article L314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à **2 088 550,01 €**.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	1 598 663,17	43,80
UHR	0,00	
PASA	68 011,47	
Financements complémentaires	363 667,02	
Hébergement temporaire	58 208,35	31,89
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **174 045,83 €**.

**ARTICLE 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54035 NANCY Cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**ARTICLE 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**ARTICLE 5** Le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire EHPAD de Nesle identifiée sous le numéro FINESS : 80 000 097 8 et à l'établissement concerné (FINESS : 80 000 074 7 ).

Fait à Lille, le 06 février 2021

Pour le Directeur général et par délégation  
Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale  
**Sylvain LEQUEUX**



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-02-06-103

décision tarifaire modificative portant modification du  
FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD Odette calfy à  
LONGUEAU

*décision tarifaire modificative portant modification du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD de  
Longueau*

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2020  
DE L' EHPAD ODETTE CALFY A LONGUEAU  
FINESS : 80 000 937 5**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;
- Vu l'arrêté ministériel du 28 janvier 2021 publié au Journal Officiel du 02 février 2021 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu la décision du 29 janvier 2021 publiée au Journal Officiel du 04 février 2021 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2020 publié au JO du 21 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R. 314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reproductibles afférents aux soins ;
- Vu la décision du 05 octobre 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral conjoint en date du 31 décembre 2018 relatif au transfert d'autorisation de l'EHPAD Odette Calfy de LONGUEAU et géré par le gestionnaire EPSMS SENEOS ;
- Considérant la décision tarifaire modificative en date du 18 novembre 2020 portant modification du forfait global de soins pour 2020 de la structure dénommée EHPAD Odette Calfy - 80 000 937 5 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 06 février 2021.

**DECIDE**

**Article 1** A compter du 5 février 2021, le forfait global de soins est modifié et fixé à **1 112 557,60 €** au titre de l'année 2020 dont :

- 24 972,28 € au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale dont la moitié a déjà fait l'objet d'un versement.
- 160 941,36 € à titre non reconductible dont 57 750,00 € au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et 11 579,88 € au titre de la compensation des pertes de recettes déjà versés.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à **1 030 741,58 €** et se répartit de la manière suivante :

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à **85 895,13 €**.

Pour l'année 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	983 565,23	43,46
UHR	0,00	
PASA	0,00	
Financements complémentaires	47 176,35	
Hébergement temporaire	0,00	
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de l'article L314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à **1 083 439,04 €**.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	891 953,75	39,41
UHR	0,00	
PASA	0,00	
Financements complémentaires	191 485,29	
Hébergement temporaire	0,00	
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **90 286,59 €**.

**ARTICLE 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54035 NANCY Cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**ARTICLE 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**ARTICLE 5** Le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire EPSMS SENEOS identifiée sous le numéro FINESS : 80 000 110 9 et à l'établissement concerné (FINESS : 80 000 937 5 ).

Fait à Lille, le 06 février 2021

Pour le Directeur général et par délégation  
Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale  
**Sylvain LEQUEUX**



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-02-06-106

décision tarifaire modificative portant modification du  
FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD St Fursy à Péronne

*décision tarifaire modificative portant modification du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD  
ORPEA de Péronne*

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2020  
DE L' EHPAD ST FURSY A PERONNE  
FINESS : 80 001 057 1**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;
- Vu l'arrêté ministériel du 28 janvier 2021 publié au Journal Officiel du 02 février 2021 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu la décision du 29 janvier 2021 publiée au Journal Officiel du 04 février 2021 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2020 publié au JO du 21 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R. 314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductibles afférents aux soins ;
- Vu la décision du 05 octobre 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral conjoint en date du 16 février 2017 relatif au renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD St Fursy de PERONNE et géré par le gestionnaire ORPEA (S.A.) Siège Social Puteaux ;
- Considérant la décision tarifaire modificative en date du 18 novembre 2020 portant modification du forfait global de soins pour 2020 de la structure dénommée EHPAD St Fursy - 80 001 057 1 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 06 février 2021.

**DECIDE**

**Article 1** A compter du 5 février 2021, le forfait global de soins est modifié et fixé à **1 557 831,28 €** au titre de l'année 2020 dont :

- 0,00 € au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale dont la moitié a déjà fait l'objet d'un versement.
- 201 419,35 € à titre non reconductible dont 77 250,00 € au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et 18 190,00 € au titre de la compensation des pertes de recettes déjà versés.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à **1 462 391,28 €** et se répartit de la manière suivante :

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à **121 865,94 €**.

Pour l'année 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	1 410 691,68	46,01
UHR	0,00	
PASA	0,00	
Financements complémentaires	51 699,60	
Hébergement temporaire	0,00	
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de l'article L314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à **1 552 870,33 €**.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	1 304 712,33	42,55
UHR	0,00	
PASA	0,00	
Financements complémentaires	248 158,00	
Hébergement temporaire	0,00	
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **129 405,86 €**.

**ARTICLE 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54035 NANCY Cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**ARTICLE 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**ARTICLE 5** Le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ORPEA (S.A.) Siège Social Puteaux identifiée sous le numéro FINESS : 92 003 015 2 et à l'établissement concerné (FINESS : 80 001 057 1 ).

Fait à Lille, le 06 février 2021

Pour le Directeur général et par délégation  
Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale  
**Sylvain LEQUEUX**



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-02-06-099

décision tarifaire modificative portant modification du  
FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD Ste Radegonde à  
Athies

*décision tarifaire modificative portant modification du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD  
d'Athies*

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2020  
DE L' EHPAD SAINTE RADEGONDE A ATHIES  
FINESS : 80 000 077 0**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;
- Vu l'arrêté ministériel du 28 janvier 2021 publié au Journal Officiel du 02 février 2021 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu la décision du 29 janvier 2021 publiée au Journal Officiel du 04 février 2021 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2020 publié au JO du 21 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R. 314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reproductibles afférents aux soins ;
- Vu la décision du 05 octobre 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral conjoint en date du 20 mars 2017 relatif à la modification de la répartition de capacité de l'EHPAD Sainte Radegonde de ATHIES et géré par le gestionnaire Athies ;
- Considérant la décision tarifaire modificative en date du 18 novembre 2020 portant modification du forfait global de soins pour 2020 de la structure dénommée EHPAD Sainte Radegonde - 80 000 077 0 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 06 février 2021.

**DECIDE**

**Article 1** A compter du 5 février 2021, le forfait global de soins est modifié et fixé à **1 506 943,74 €** au titre de l'année 2020 dont :

- 33 575,92 € au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale dont la moitié a déjà fait l'objet d'un versement.
- 214 530,86 € à titre non reconductible dont 90 000,00 € au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et 14 851,22 € au titre de la compensation des pertes de recettes déjà versés.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à **1 385 304,56 €** et se répartit de la manière suivante :

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à **115 442,05 €**.

Pour l'année 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	1 253 862,87	40,90
UHR	0,00	
PASA	68 011,47	
Financements complémentaires	63 430,22	
Hébergement temporaire	0,00	
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de l'article L314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à **1 469 653,47 €**.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	1 144 183,23	37,32
UHR	0,00	
PASA	68 011,47	
Financements complémentaires	257 458,77	
Hébergement temporaire	0,00	
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **122 471,12 €**.

**ARTICLE 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54035 NANCY Cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**ARTICLE 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**ARTICLE 5** Le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire Athies identifiée sous le numéro FINESS : 80 000 099 4 et à l'établissement concerné (FINESS : 80 000 077 0 ).

Fait à Lille, le 06 février 2021

Pour le Directeur général et par délégation  
Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale  
**Sylvain LEQUEUX**



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-02-06-098

décision tarifaire modificative portant modification du  
FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD VAL D'ANCRE à  
**ALBERT**

*décision tarifaire modificative portant modification du FGS pour l'année 2020 de l'EHPAD VAL  
D'ANCRE à ALBERT*

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2020  
DE L' EHPAD VAL D'ANCRE A ALBERT  
FINESS : 80 001 550 5**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;
- Vu l'arrêté ministériel du 28 janvier 2021 publié au Journal Officiel du 02 février 2021 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu la décision du 29 janvier 2021 publiée au Journal Officiel du 04 février 2021 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2020 publié au JO du 21 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R. 314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductibles afférents aux soins ;
- Vu la décision du 05 octobre 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral conjoint en date du 16 février 2017 relatif au renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD Val d'Ancre de ALBERT et géré par le gestionnaire Polyclinique de Picardie (S.A.) ;
- Considérant la décision tarifaire modificative en date du 18 novembre 2020 portant modification du forfait global de soins pour 2020 de la structure dénommée EHPAD Val d'Ancre - 80 001 550 5 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 06 février 2021.

**DECIDE**

**Article 1** A compter du 5 février 2021, le forfait global de soins est modifié et fixé à **619 232,80 €** au titre de l'année 2020 dont :

- 0,00 € au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale dont la moitié a déjà fait l'objet d'un versement.
- 184 573,29 € à titre non reconductible dont 24 000,00 € au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et 48 421,80 € au titre de la compensation des pertes de recettes déjà versés.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à **546 811,00 €** et se répartit de la manière suivante :

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à **45 567,58 €**.

Pour l'année 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	528 318,53	41,36
UHR	0,00	
PASA	0,00	
Financements complémentaires	18 492,47	
Hébergement temporaire	0,00	
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de l'article L314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à **504 931,04 €**.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	416 167,04	32,58
UHR	0,00	
PASA	0,00	
Financements complémentaires	88 764,00	
Hébergement temporaire	0,00	
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **42 077,59 €**.

**ARTICLE 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54035 NANCY Cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**ARTICLE 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**ARTICLE 5** Le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire Polyclinique de Picardie (S.A.) identifiée sous le numéro FINESS : 80 000 298 2 et à l'établissement concerné (FINESS : 80 001 550 5).

Fait à Lille, le 06 février 2021

Pour le Directeur général et par délégation  
Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale  
**Sylvain LEQUEUX**

